

**Communauté de Communes**  
**" La Porte Normande "**  
**Siège : 8, rue des épinoches 27220 St André de l'Eure**  
**Tél. 02.32.32.95.00 - Télécopie : 02.32.32.95.01**

Compte rendu de l'assemblée générale  
Séance ordinaire du 22 octobre 2008

L'an deux mil huit et le vingt deux octobre à 18h30,

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, le 13 octobre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente à Coudres, sous la présidence de Monsieur Gérard DELAUNEY - président.

Présents : Mmes et Ms Gérard DELAUNEY, Michel LE BESCOND, Dominique DAVARD, Raymond GERLITZER, Violaine PAULINE, Sylvain BOREGGIO, Dominique HÉBERT, Daniel DOUARD, Max CONFAIS, Roger ALBENQUE, Jean-Pierre MOREL, Christine LEMONNE, Ghislaine PLAINNEVAUX, Gilles VILLEZ, Michel COCHON, Jean-Pierre MORVAN, Raymond CISSEY, Marceau WILMART, Patricia BAZIN, Rosine COULONG, Marie-Rose SCOTTO DI POMPEO, Daniel LAVIGNE, Ketty REVEL, Josette LEROUX, Isabelle INFROY, Claude BATTAIS, Christophe ENÉE, Bernard PITETTE, Gérard FAUCHET, Serge RUEL, Jean-Pierre GATINE, Étienne COLLEU, Claude UGGERI, Éric LAINÉ, Jean-Pierre PICHOSIS, Renée BONNARD, Gérard DOLLEY, Jean LEBLOND, Catherine TORCHY, Claude ROYOUX, René DAMAZ, Jean DUBOIS, Michel BOURGY, Séverine GUESNET, Didier LEMERCIER, Serge MASSON, Michel HERMÉ, Bruno VANCAEYZEELE, Laurence MAILLARD.

Madame OGER, conseillère générale excusée.

Absents représentés par leurs suppléants : Monsieur Robin SAULNIER par madame Ghislaine PLAINNEVAUX, monsieur Pierre BAZENET par monsieur Serge RUEL et monsieur Didier SCHALLER par madame Catherine TORCHY.

Absents excusés : M. et Mme Didier DESSAINT et Sylvie MALLET.

Absente : Mmes et Ms Gilbert PAUL, Jean-Pierre DANGOUMAU, Madame Catherine WAZYLYSZYN et Catherine BERNARD.

49 présents, 49 votants

Secrétaire de séance : Monsieur Étienne COLLEU.

### ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion précédente  
1 - Compte rendu de bureau,

- 2 - Enfance : Projet social du RPAM, 2008-2010
- 3 - Économie : Vente du cabinet d'infirmière
- 4 - Économie : avenant au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment locatif ZAE des Coquelins,
- 5 - Économie : Atelier relais, loyer et pré bail
- 6 - Communication : Tarif reproduction
- 7 - Personnel : - Modifications de rémunération
- 8 - Commissions
- 9 - Questions diverses.

-----  
 Début de séance : 48 présents et votants

Le compte rendu de l'assemblée du 24 septembre 2008 a été adopté à l'unanimité des voix (48).

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant le SPAC et la société RDC qui a déjà été prise antérieurement, mais l'avocat qui s'occupe de cette affaire souhaite certaines précisions.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité des voix (48).

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **1 - Compte rendu de bureau**

La réunion de bureau a préparé l'assemblée de ce jour.

### **2 - Enfance : Projet social RPAM 2008-2010**

La Communauté de Communes "La Porte Normande" (CCPN) met en œuvre, depuis sa création, une politique enfance jeunesse. Cette compétence, pour les plus jeunes, prend la forme d'une offre d'accueil individuel par l'intermédiaire d'un Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM), et une offre d'accueil collectif via un point multi accueil. Ces deux services permettent aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale tout en respectant leur libre choix quant au mode d'accueil.

Au second semestre 2008, près de 145 assistantes maternelles exercent sur 19 communes de la CCPN soit une capacité d'accueil d'environ 390 places (dont 300 à temps complet et 90 à temps partiel).

L'évolution du territoire, ainsi que de l'environnement institutionnel, implique une actualisation régulière des objectifs, des moyens et de leurs utilisations. Ce nouveau projet de structure s'inscrit en ce sens : *De la professionnalisation des assistantes maternelles, à la contrainte, de plus en plus partagée d'horaires spécifiques des parents, d'un territoire connaissant un flux important de nouveaux arrivants au besoin exponentiel d'informations pour l'ensemble des acteurs, autant d'enjeux qui se donnent à voir comme des défis à relever.*

Les enjeux de ce projet sont tournés vers l'accueil du jeune enfant.

Dans la continuité du projet social précédent, le RPAM poursuit ses actions préventives afin de garantir une offre d'accueil individuel de qualité.

Ainsi, l'enfant et son environnement familial et/ou institutionnel sont donc au cœur de ce projet social 2008/2010.

## PROJET SOCIAL 2008-2010 RPAM

### I - SOUTENIR LES FAMILLES

- 1 - Accompagner la famille dans l'évolution de l'enfant
- 2 - Créer une relation de proximité sur le plan géographique et relationnel
- 3 - Permettre aux parents d'accéder à un mode d'accueil adapté à leurs besoins
- 4 - Participer à un observatoire des problématiques familiales du territoire et mettre en place des éléments de réponses.

### II - AMELIORER L'OFFRE ET L'ACCUEIL DU TERRITOIRE

- 1 - Enrichir la pratique professionnelle des assistantes maternelles :
  - \* Sur les plans éducatif et social
  - \* Sur les plans administratif et législatif
- 2 - Rompre le sentiment d'isolement
- 3 - Mettre en relation les offres d'accueil des assistantes maternelles et les demandes des familles
- 4 - Observer les problématiques professionnelles des assistantes maternelles.

### III - PERMETTRE AUX ACTEURS DE S'APPROPRIER LEUR ENVIRONNEMENT

- 1 - Améliorer le partenariat avec la PMI
- 2 - Travailler avec le Point Multi Accueil sur l'orientation des familles des services du territoire
- 3 - Impliquer les élus par rapport aux enjeux de l'accueil individuel.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (48) pour,

↳ D'adopter le projet social 2008-2010 du Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM)

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de monsieur Douard à 18h50min, 49 présents et votants

### 3 - Économie : Vente du cabinet infirmière

L'infirmière souhaite acheter le local qu'on lui loue, à Prey.

Le coût de l'opération est de :

Années	Dépenses
2003	25 732,02

Subventions	Recettes
État / DDR	47 815,00

2004	204 562,88
2005	160 454,29
2006	19 385,66
2007	7 022,45
<b>Total</b>	<b>417 157,30</b>

Conseil Général	45 735,00
État / DDR	35 918,00
Fisac	54 252,00
	<b>183 720,00</b>

**Coût réel de la construction = 417157,30 - 183720,00 = 233 437,30**

La seule subvention perçue pour le local infirmière est la DDR. Les autres subventions sont attachées au commerce et au logement

La surface totale construite = 339 m<sup>2</sup>

cabinet infirmière = 33m<sup>2</sup>

Coût total - DDR

417 157,30 - 83 733,00 = 333 424,30

333 424,3/339 = 983,55€/m<sup>2</sup>

983,55\*33 = 32 457,23€

Le service des domaines a fait une estimation à 35 000€.

Madame Infroy demande si le local est indépendant des autres constructions, pour les charges.

Monsieur Davard répond qu'il est attenant à un bâtiment communal qui va aussi être vendu pour du commerce.

Monsieur Dolley demande s'il y a un règlement de copropriété.

Il n'est pas prévu de règlement de copropriété car la seule partie commune est le parking, et il est communal, et qu'il est aussi utilisé par les clients du commerce.

Madame Bonnard demande s'il y a un avantage à vendre.

Monsieur Davard pense que le loyer n'est pas très élevé (300€) et que depuis le début madame Marie souhaite l'acheter, ça peut permettre d'investir ailleurs, dans d'autres projets économiques.

Monsieur Morel demande si la commune a choisi le droit de préemption commercial, pour ne pas perdre le commerce et qu'il ne soit pas un jour transformé en logement.

Monsieur Davard répond que jusqu'à présent la commune n'avait pas pensé à ce problème n'ayant pas beaucoup de commerces dans la commune. Mais c'est un point intéressant.

Les membres du bureau suivant la commission propose une vente à 40 000€ négociable.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau après en avoir délibéré, décide à 48 voix pour et 1 Contre (Monsieur Royoux)

- ↳ De vendre le cabinet d'infirmière à Madame Marie, locataire,
- ↳ D'indiquer dans l'acte de vente qu'il ne sera pas possible de transformer le local en logement
- ↳ De fixer le prix de vente à 40 000€ négociable.
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 4- Économie : avenant n°1

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que :

La Communauté de Communes a passé un marché de travaux pour construire un bâtiment atelier relais sur la zone des Coquelins. Ce bâtiment a trouvé un locataire qui souhaite que l'on fasse quelques aménagements.

En conséquence, cela entraîne quelques modifications au marché passé sur les lots 1, 3, 4 et 5.

La CAO s'est réunie le 21 octobre 2008 afin de donner son avis sur les avenants de plus de 5 % du montant du marché initial.

La commission a rendu un avis favorable à la signature des avenants, précisés ci-dessous :

Lot n° 1 - VRD - Espaces verts : Eurovia : avenant de 13 376,25€ HT soit 15 999.00€ TTC,  
 Lot n° 3 - Charpente métallique : Dewilde : avenant de 1 713.04€ HT soit 2 048.80€ TTC,  
 Lot n° 4 - Couverture, étanchéité, bardage : Dewilde : avenant de 5 868,31€ HT soit 7 018,50€ TTC

Concernant le lot 5, - Menuiseries extérieures : MVA Véralu : la commission n'a pas souhaité se prononcer sur ce lot et demande que soit revu le devis concernant la porte à double battant.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau et après avis favorable de la CAO

Monsieur Morel demande si on a un engagement de futur locataire. Oui, monsieur Davard à un engagement écrit du futur locataire.

Monsieur Dolley demande ce que devient le bâtiment lorsque le locataire quittera les locaux. Pour monsieur Davard, « ce sera dans un minimum de 2 ans dans le local puisque c'est le temps compté pour l'obtention du PC et de la construction d'un nouveau bâtiment ».

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (49) pour

- ↳ D'accepter ces avenants pour les lots suivants :

Lot n° 1 - VRD - Espaces verts : Eurovia : avenant de 13 376,25€ HT soit 15 999.00€ TTC,  
 Lot n° 3 - Charpente métallique : Dewilde : avenant de 1 713.04€ HT soit 2 048.80€ TTC,  
 Lot n° 4 - Couverture, étanchéité, bardage : Dewilde : avenant de 5 868,31€ HT soit 7 018,50€ TTC  
 ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 5 - Économie : Atelier relais zone des Coquelins - Loyer et pré bail

Pour l'atelier relais en cours de construction sur la zone des Coquelins, nous avons un locataire qui s'est engagé à le louer aussitôt les travaux terminés. Aussi, pour finaliser cet engagement il est proposé de faire une promesse de bail et de fixer une caution d'un mois de loyer qui sera rendu à la signature du bail. Si le locataire se désengage, nous garderons la caution.

Comme nous avons sollicité une subvention auprès de la Région et du Conseil général, nous devons appliquer le prix du marché, estimé par les domaines. Ces derniers ont estimé le prix du marché, à Prey, entre 25 et 35€ le m<sup>2</sup> par an, soit entre 2.33 et 2.92€ le m<sup>2</sup> par mois.

Par contre, nous ne pourrions pas disposer du terrain, pour y construire un deuxième atelier relais, le locataire occupant la totalité de la surface. Aussi, les membres du bureau proposent que le terrain libre soit loué indépendamment de l'atelier.

Mme Bonnard et M Dolley demandent s'il n'est pas possible de fixer un prix supérieur. Non, c'est le prix fixé par les domaines, il n'est donc pas possible d'y déroger.

M Royoux demande le coût du bâtiment.

Le marché initial est d'un montant de 319 004.24€ HT soit 381 529.07€ TTC.

M Morel est surpris que la caution soit si faible en industrie c'est 3 mois de caution.

Le notaire a dit à monsieur Davard que c'est un peu plus réglementé, en ce qui concerne les locaux commerciaux. Il n'est pas possible de mettre plus de caution.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau :

Après en avoir délibéré, décide à 48 Voix pour et 1 abstention (Madame Infroy)

- ↪ De louer l'atelier relais de la zone des Coquelins à l'entreprise Lecoq, Machines agricoles,
- ↪ Autorise toutes activités liées à l'entreprise Lecoq, Machines agricoles, (ventes, réparations....)
- ↪ De fixer la location de l'atelier relais au prix de 2.92€ HT le m<sup>2</sup> par mois, soit 981.12€ HT par mois, pour 336m<sup>2</sup>,
- ↪ De fixer la location du terrain attenant, 1 200m<sup>2</sup>, au prix de 0.30€ le m<sup>2</sup> soit pour 360€ par mois,
- ↪ Que les charges dues par tout locataire, restent à la charge de l'entreprise Lecoq,
- ↪ Que le bail débutera après les travaux, vers la mi-mars 2009, pour une durée de 9 ans, soit mi-mars 2018,
- ↪ Que le dépôt de garantie sera de deux mois,
- ↪ De faire une promesse de bail à l'entreprise Lecoq, avec dépôt de caution de 1 mois,
- ↪ De donner mandat à monsieur le Président, pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 6 - Communication : Tarifs de reproduction

De la photocopie pourrait être demandée, par des administrés, dans le cadre de leur information, mais nous n'avons fixé aucun tarif, aussi, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour toute demande de photocopie :

A4 = 0.20€ en N & B

A4 RV ou A3 Recto = 0.40€ en N & B

A4 = 0.50€ en couleurs

A4 RV ou A3 Recto = 1.00€ en couleurs

Monsieur Dolley demande s'il y aura des prix dégressifs. La réponse est non.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (49) pour

↳ D'appliquer les tarifs de reprographie comme indiqué ci-dessus,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 7 - Personnel : modification des rémunérations

Enfance : coordinateur

En octobre 2005, nous avons recruté en direct, monsieur Géhenne, coordinateur enfance jeunesse. Auparavant, il était mis à disposition par la FOL.

Lors de son recrutement, vu le salaire négocié, nous l'avons rémunéré sur le 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.

Nous allons renouveler son contrat pour une nouvelle période de 3 ans. S'il réussit son concours d'attaché, compte tenu de ses services antérieurs en collectivité, il pourrait être classé au 6<sup>ème</sup> échelon. Aussi, il est proposé de le rémunérer sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.

Monsieur Dolley demande la valeur du point d'indice. Il doit être de 4,5706.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (49) pour

↳ De renouveler le contrat de monsieur Géhenne, pour 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008

↳ De rémunérer monsieur Géhenne sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché,

↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enfance : Direction RPAM

Depuis juin 2004, madame Claire Gomis, éducatrice jeunes enfants, remplace monsieur Frédéric Bernard, puériculteur, en disponibilité pour convenances personnelles.

Elle est rémunérée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'éducateur jeunes enfants. Afin d'être nommée sur le poste, elle doit réussir son concours. Dans cette attente, il est proposé de la rémunérer sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade.

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix (49) pour

- ↳ De rémunérer madame Gomis sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'éducateur jeunes enfants, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008,
- ↳ D'autoriser monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **8 - Société RDC Productions - Intervention en défense de la CCPN**

Dans le cadre de la pollution du réseau d'assainissement collectif de Saint André de l'Eure par la société RDC Productions, il convient que la CCPN organise sa défense.

Vu la délibération n°2005-81 en date du 16 septembre 2005 autorisant Monsieur le Président à saisir les tribunaux compétents et à engager une procédure judiciaire à l'encontre de la société RDC Productions

Vu les articles L 2212-22 Alinéa 16 et L 2232-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2007-35-1 en date du 27 juin 2007 autorisant Monsieur le Président à poursuivre les actions engagées contre la société RDC et à avoir recours au cabinet SEARL Dmitroff - Pimont - Rose,

Le conseil communautaire, sur proposition du bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix(49) pour

- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à intervenir en défense sur la procédure diligentée par la société RDC Productions devant le Tribunal Administratif de ROUEN et enregistrée sous le numéro 0802327-1.
- ↳ D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **II - COMMISSIONS**

### **↳ Tourisme - Animation**

#### **Tourisme**

➤ La commission s'est réunie le 8 octobre.

#### ➤ Groupes de travail

Des groupes de travail ont été constitués au sein de la commission afin de faire progresser chaque dossier.

Le premier groupe suivra les circuits de randonnées, le deuxième groupe le point information et enfin le troisième l'aire de stationnement pour camping cars.

Les groupes se réuniront une fois par mois.

#### ➤ Bilan de la saison mini golf

Une moyenne de fréquentation de 31 entrées par jour :

	Adultes	Enfants	TOTAL
Avril	130	210	340
Juillet	517	398	915
Août	418	422	840
Septembre	48	29	77
<b>TOTAL</b>			<b>2 172</b>

➤ Pays touristique d'Avre et d'Iton du 20 octobre

Une première partie a concerné entre autre un point sur le programme de promotion touristique 2009 :

- \* Un choix des outils de communication
- \* La validation d'un prestataire pour la création du site internet.

La deuxième partie ayant pour but d'informer les présidents des communautés de communes constituant le pays de donner les conclusions du cabinet ETHEIS Conseil qui a accompagné la réflexion en enquêtant auprès de l'ensemble des communautés sur le projet d'un Office de Tourisme sur le Pays d'Avre et d'Iton.

La synthèse :

- Volonté de garder un échelon local, tant pour les habitants que pour les touristes, sur les missions « Accueil, information » et « organisation de manifestations »
- Besoin de coopérer à l'échelle d'un territoire touristique pertinent sur les missions plus générales « promotion » « commercialisation » « développement ».

Ce à quoi l'ensemble des représentants des communautés adhère au profil du schéma suivant :

Un lieu de fréquentation majeure qui se doit de rayonner sur l'ensemble du territoire, C'est-à-dire : Le Pays d'accueil Touristique poursuit ses missions premières (promotion, coordination des acteurs, référent vis-à-vis des partenaires institutionnels Office de Tourisme, Syndicat d'initiatives, La comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du tourisme).

Et dans ses nouvelles missions :

C'est l'intégration dans son organisation de l'Office de Verneuil (12 000 visiteurs par an) qui devient tête de réseau des Points Locaux d'Information, sur Breteuil, Damville, Saint André, Nonancourt / Saint Rémy, avec pour missions de conseil et assistance :

- pour professionnalisation
- sur la promotion et l'animation

L'objectif de cette organisation est de

- s'appuyer sur une structure qui a fait ses preuves et dispose de compétences tourisme,
- s'appuyer sur une structure qui dispose d'ores et déjà de la couverture territoriale nécessaire.

- Disposer d'un outil d'accueil, information, de coordination, de promotion voire de commercialisation unique.
- S'appuyer sur un réseau de structures existantes ou bientôt créées afin de s'assurer d'un maillage territorial opérationnel.
- S'appuyer sur un réseau de structures associatives représentatives du territoire.

### **Animation**

➤ La commission s'est réunie le 21 octobre.

#### ➤ Bibliothèque

✓ La foire du livre du 12 octobre, organisée à Grossœuvre par les bibliothèques de Grossœuvre - Croth Chavigny Bailleul et la médiathèque de St André a eu beaucoup de monde, une vraie réussite. Une opération qui sera reconduite en 2009, toujours dans le cadre de l'opération « Livre en fête », c'est à dire en octobre à Grossœuvre.

✓ Le 19 novembre, il y aura la réunion trimestrielle des bibliothèques.

✓ Une réunion, concernant le projet de la médiathèque de St André, tête de réseau, s'est tenue à Saint André, le 16 octobre, où étaient présents Monsieur Masson, madame Carel de la mairie de Saint André, madame de Bourguignon, directrice de la bibliothèque départementale de prêt ainsi que monsieur Travers pour la médiathèque.

✓ Les 15 et 16 novembre, se tiendra une exposition à Croth, sur la faune et la flore, à la maison des associations de Croth.

✓ Le 12<sup>ème</sup> festival du conte aura lieu du 7 au 15 novembre.

#### ➤ Musique à l'école

✓ Rentrée scolaire 2008-2009 : 1 177 élèves répartis dans 49 classes, 15 communes et 16 classes.

✓ cette année, il y aura aussi une visite au musée des Instruments à vent de La Couture Boussey pour les élèves de CE1, sur 2 semaines du 9 au 20 février 2009.

➤ Monsieur Le Bescond rappelle à l'assemblée :

- 1) Le festival 2008 « ça sonne à la porte » en DVD, à la salle du Clos Mulot, le vendredi 31 octobre à 19 heures.
- 2) La rencontre Élus - Agents : « se rencontrer et dialoguer, c'est communiquer », également à la salle du Clos Mulot, le jeudi 20 novembre à 19 heures.

### **➤ Développement économique**

➤ Z.A.E. de Prey

✓ Vente de parcelles

Il y a 3 compromis qui sont prêts à signer.

✓ La commission se réunira début novembre

✓ Ateliers relais, zone des Coquelins à Prey

Les réunions de chantier ont lieu le mercredi à 10 heures et durent une heure environ.

➤ Zone de Saint André

On a du mal à avoir des réponses, pour la demande que nous avons émise concernant l'achat d'une parcelle afin d'avoir une zone de plus de 5 ha, ce qui nous permettrait de répondre aux critères de la région pour les subventions.

➤ Commerce de Prey

La gérante ne trouve pas de repreneur, il semble qu'il y ait quelques difficultés pour avoir des crédits.

Monsieur Davard va faire paraître, au nom de la commune, des annonces pour trouver repreneur sur l'Eure et la Seine Maritime.

➤ **SPAC**

➤ Station Saint André

La réunion de démarrage de la phase étude et de la période de préparation a eu lieu le 25 septembre. Le marché et l'ordre de service, prescrivant le démarrage des études, ont été notifiés à l'entreprise à la date du 25 septembre.

Le planning prévisionnel ainsi que les plans d'exécution seront fournis par MSE avant la prochaine réunion, programmée le jeudi 06 novembre.

➤ Station d'épuration de La Couture Boussey - Procédure judiciaire

Une réunion d'expertise s'est tenue le 25 septembre dans les locaux de la société ESCO Transmission à Diegem en Belgique. Le groupe ESCO Transmission, spécialisé dans la fourniture d'organes de transmission électromécanique de puissance, a fourni à la société Ménart le réducteur du rotor du pont retourneur de la station d'épuration de la Couture Boussey.

L'objet de cette réunion d'expertise était le démontage et l'inspection du réducteur pour déterminer la nature des dysfonctionnements.

Le roulement, qui présentait des désordres apparents, n'a pu être extrait du module d'entrée du réducteur à l'aide des moyens disponibles dans l'atelier. L'expert a confirmé la nécessité de

procéder au démontage de ce roulement pour permettre d'une part la réparation du module d'entrée du réducteur et d'autre part l'examen complet de ce roulement. La société ESCO Transmission a été autorisée par l'expert à poursuivre le démontage de ce roulement en faisant appel à des moyens extérieurs.

Selon l'expert, les causes ayant conduit à la ruine de ce roulement sont potentiellement de deux types :

- *Hypothétique défaillance du roulement, résultant de malfaçons propres au roulement (défaut de fabrication de la cage par exemple)*
- *Brusque entrée en vibration de l'arbre à grande vitesse du réducteur au moment où le réducteur a perdu sa charge en raison de la rupture des vis fusibles au niveau de la transmission par chaîne*

Les autres pièces mécaniques ne présentaient pas de désordres apparents.

La société Ménart devra fournir un devis actualisé pour la réparation du pont retourneur. Afin de permettre la remise en service du retourneur dans les meilleurs délais, la réparation du réducteur peut être engagée immédiatement.

#### Assistance par un expert :

Lors de la séance du 24 septembre, l'Assemblée Générale a autorisé Monsieur le Président à confier une mission d'assistance à un expert. L'expert retenu est Monsieur Chabrier, Ingénieur du bureau d'études Enviro-consult.

#### ➤ Travaux de raccordement du hameau de Boussey

L'entreprise SOGEA a commencé les travaux le 13 octobre. La durée des travaux est estimée à 16 semaines. Le chantier devrait donc être achevé pour la fin du mois janvier 2009.

#### ➤ ARVAB - Garennes Sur Eure

L'Association des Riverains de la rue de Villeneuve, de la rue Anatole France et de la route de Bueil (ARVAB), connaît des difficultés pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau concernant la mise en place de postes de relèvement des eaux usées en domaine privé.

Une rencontre avec l'association de riverains et l'agence de l'eau a eu lieu. Cette dernière va débloquer quelques subventions qui seront données par notre intermédiaire.

#### ➤ La prochaine commission aura lieu le Lundi 27 octobre à 18h30.

## ↳ SPANC

### ➤ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans les futures zones d'assainissement collectif.

Suite aux courriers envoyés aux Sénateurs (Mrs Bourdin, Maurey, Poniatowski), au Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Président du Conseil Général, la CCPN a obtenu les réponses suivantes :

- *de la part de Mr Maurey* (à la fois Sénateur et siégeant à la commission d'assainissement du Conseil Général de l'Eure) : notre demande a bien été prise en compte. Elle va être étudiée en concertation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les membres du Sénat. Toutefois, l'organisation d'une réunion lui semble prématurée.
- *de la part de Mr le Directeur de l'Agence de l'Eau* : notre demande a également bien été prise en compte. Mr le Directeur est à notre disposition pour l'organisation d'une réunion.

Une réunion va donc être organisée en concertation avec les différents interlocuteurs et les élus de la CCPN, avant la fin du mois de novembre.

### ➤ Marché de maîtrise d'œuvre - résultat de la consultation

Un marché à bons de commande sur 3 ans relative à une mission de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux de réhabilitation d'un maximum de 25 installations par an, a été lancé le 12 septembre 2008 sur le site de dématérialisation des procédures de la CCPN.

La remise des offres était fixée au 7 octobre 2008, 12 h 00. Onze bureaux d'études ont téléchargé ou demandé un dossier. Trois ont remis une offre dans les délais.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 7 octobre 2008 à 13 h 30. Elle choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci- dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (50 %)
- prix des prestations (30 %)
- délais (20 %)

Suite à l'analyse technique et financière des offres, une synthèse des différents critères est présentée ci-dessous :

#### ① Synthèse - mémoire technique

Les mémoires techniques ont fait l'objet de la notation suivante :

- ↳ Présentation de la phase étude / 2
- ↳ Moyens humains /2
- ↳ Références / 2

- ↪ Définition des rôles de chaque intervenant / 2
- ↪ Pièces jointes en annexe / 2

Pour chaque critère, une note de 0 à 2 est attribuée :

- 2 : informations complètes et satisfaisantes
- 1 : informations présentes mais incomplètes
- 0 : pas d'information ou non satisfaisantes.

L'ensemble des points acquis est ramené à une note sur 10 points (cf. tableau suivant)

	CONCEPT ENVIRONNEMENT	B3E	TOPO ÉTUDES
Présentation de la phase étude	2	1	1
Moyens humains	2	2	0
Références	2	2	0
Définition du rôle de chaque intervenant	2	1	1
Pièces jointes en annexe	2	1	1
<b>NOTE TECHNIQUE (/10)</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Positionnement	1	2	3

### ② Synthèse - prix des prestations

Les prix ont fait l'objet de la notation suivante :

- ↪ L'offre, financièrement la plus basse, obtient la note maximale, soit 6 points,
- ↪ La note attribuée correspond à  $(6 \times (\text{offre moins disante} / \text{offre du candidat}))$

### Avant négociations

	CONCEPT ENVIRONNEMENT	B3E	TOPO ETUDES
	20 750.00 € HT	18 688.75 € HT	18 984.80 € HT
<b>Note (/6)</b>	<b>5.4</b>	<b>6</b>	<b>5.9</b>
Positionnement	3	1	2

Compte tenu du type de procédure (procédure adaptée), il a été décidé de demander aux candidats, s'ils consentaient à un rabais commercial sur l'ensemble de la prestation.

### Après négociations

	CONCEPT ENVIRONNEMENT	B3E	TOPO ETUDES
	20 400.00 € HT	18 688.75 € HT	18 605.10 € HT
<b>Note (/6)</b>	<b>5.47</b>	<b>5.97</b>	<b>6</b>
Positionnement	3	2	1

### ③ Synthèse - Délais

Les délais ont fait l'objet de la notation suivante :

- ↪ L'offre présentant le délai le plus court pour la phase étude obtient la note maximale, soit 4 points,
- ↪ La note attribuée correspond à  $(4 \times (\text{délai le plus court} / \text{délai du candidat}))$

	CONCEPT ENVIRONNEMENT	B3E	TOPO ETUDES
Délais pour la mission PRO	2 j	1	1.4 j
<b>Note (/4)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2.8</b>
Positionnement	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

### Synthèse Générale

	CONCEPT ENVIRONNEMENT	B3E	TOPO ETUDES
Note technique 50 % (note /10)	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>3</b>
Note financière 30 % (note /6)	<b>5.47</b>	<b>5.97</b>	<b>6</b>
Note « délais » 20 % (note /4)	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2.86</b>
<b>Total</b>	<b>17.47</b>	<b>16.97</b>	<b>11.86</b>
<b>Classement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

#### ➤ Bilan de la première tranche de réhabilitation

A partir du Système d'Information Géographique (SIG), un bilan de la première tranche de travaux a été présenté sous forme de graphiques.

Bien que 25 installations aient été réhabilitées, ce bilan porte les 18 installations qui ont été réceptionnées.

Ce bilan a été suivi de quelques photos représentant les sites de traitement et les ventilations associées, prises après travaux.

#### ↻ **Action Sociale - Enfance Jeunesse**

##### **Enfance Jeunesse**

#### ➤ Les critères d'inscriptions

La volonté de la commission est d'accepter le plus d'enfants possible. Les moyens d'accueil doivent répondre, au mieux, aux besoins. Il y a un petit problème de locaux, à Bois Le Roy qui va être réglé. Les critères doivent être harmonisés sur l'ensemble du territoire.

#### ➤ Restauration

Un questionnaire à retourner, a été envoyé aux communes. Un bilan sera fait et communiqué à tous.

#### ➤ Accueil péri scolaire

Des parents demandent des modifications horaires de l'accueil péri scolaire, les horaires de train étant modifiés. Ce sera possible pour une ouverture de quelques minutes supplémentaires le matin mais d'autres modes d'accueil devront être trouvés le soir, l'amplitude horaire pour les petits serait bien trop importante.

#### ➤ Journées d'information, Mairie Conseils

Des élus sont allés à Paris, aux journées d'information proposées par Mairie Conseils. Ce sont des journées très intéressantes et monsieur Boreggio les remercie d'y avoir participé.

### ⌘ **Logement - Urbanisme - Handicap**

➤ Compte rendu de l'OPAH : il y a eu 117 contacts, 30 dossiers non recevables, 74 sont en cours de contribution et 13 accordés dont 12 par des propriétaires occupants et 1 propriétaire bailleur.

- L'enveloppe des crédits ANAH réservée pour la première année en faveur des propriétaires bailleurs a été sollicitée à hauteur de 43%.
- Pour le financement d'un logement à loyer encadré (3 foyers) la Communauté de Communes a été sollicitée à hauteur de 5 % soit une participation de 2 112€.
- Un projet de 4 logements à loyer encadré est en cours, avec un montant prévisionnel de subvention de l'ANAH de 40 000€ et la CCPN pour 3 500€ (les loyers de ces projets doivent être inférieur de 20 % du prix du marché.)
- Les propriétaires occupants ainsi que les propriétaires bailleurs ont reçu une lettre de relance afin qu'il confirme leurs projets.
- Les secrétaires de mairie, les membres de la commission recevront une convocation courant novembre pour une réunion d'information, afin de renseigner au mieux les personnes intéressées qui se présentent en mairie.
- Il est envisagé de convoquer la presse, lors d'une visite de chantier, afin de diffuser l'action de la communauté.

### ⌘ **Voirie**

➤ Nous avons reçu un courrier de la préfecture qui nous informe de la transmission du dossier au conseil général pour un avis concernant la dissolution du syndicat.

➤ Le conducteur de tracteur sera à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre, mais en congé à compter du 10 novembre.

➤ Délégués à la commission voirie

Le comité des maires sera réuni afin de renommer des délégués communaux et un ou deux par commune. Actuellement, il y a des communes qui ne sont pas représentées et d'autres qui ont 3 délégués.

➤ O.M.

➤ Livraison des bacs

Les bacs nous ont été livrés, les communes doivent prendre rendez-vous pour les retirer.

➤ Réunion de la commission de travail

La commission de travail se réunira le 7 novembre pour voir le compostage et le projet de faire reprendre la déchetterie par le SETOM

➤ SIDOM

Actuellement, nous avons une convention qui nous lie au SIDOM pour la participation de nos administrés dans nos déchetteries respectives.

Le SIDOM a délibéré pour nous faire payer un droit de passage par usager mais ce n'est pas inscrit dans la convention que nous avons signée ; il souhaite aussi installer des cartes magnétiques pour l'entrée, pour un an, après le SIDOM serait repris par la communauté à laquelle il appartient. De plus, le président du SIDOM veut nous faire payer les dépenses mais il ne nous déduit pas les recettes. Nous attendons de voir.

➤ Certains élus souhaitent savoir si les éboueurs passeront pour les étrennes. Nous allons nous renseigner.

### III - Questions diverses

➤ Monsieur Hermé, demande s'il est possible de mettre en commun les expériences pour uniformiser les logiciels concernant l'informatisation des communes.

➤ Rencontre Élus - Agents

Mademoiselle Guesnet demande si tous les élus délégués sont concernés.  
Oui, tous les délégués concernés recevront une invitation.

➤ La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 27 novembre à 18h30 à la salle du Clos mulot à Saint André qui offre le Beaujolais. Une assiette de charcuterie sera proposée en accompagnement pour ceux qui le souhaitent.

➤ Monsieur Morel informe l'assemblée que la commune de Saint André a reçu une deuxième fleur lors de la remise de prix aux villages fleuris.

Les communes de Bois le Roy et Marcilly ont été primées.

Pour une première inscription aux villages fleuris, le Conseil Général de l'Eure offre un arbre.

➤ Monsieur Douard explique qu'il a assisté à une réunion à Mairie Conseil concernant les éoliennes et que le sujet sera abordé prochainement.

Fin de la séance à 20h30.